



Déclaration des Fédérations CGT et FO du secteur de la santé et de l'action sociale



Les Fédérations CGT Santé et Action Sociale, FO des Services Publics et de Santé et FO de l'Action Sociale se sont à nouveau rencontrées au lendemain de la journée de grève et de manifestations du 5 mars 2013, contre la transposition de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier.

Elles se félicitent des mobilisations dans tous les départements. C'est un premier avertissement au gouvernement, qui démontre la détermination des salariés du privé comme du public à refuser les politiques d'austérité et à ne pas voir remises en cause leurs garanties collectives.

Pourtant, le gouvernement a décidé de poursuivre une politique de réduction des dépenses publiques, tout comme il poursuit la logique de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) au travers de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) et de l'Acte III de la Décentralisation.

Le gouvernement maintient sa volonté de transposer l'ANI dans la loi. Il accentue la rigueur budgétaire pour les secteurs sanitaire, social et médico-social public et privé à but non lucratif, par la baisse des tarifs et le gel de plusieurs centaines de millions d'euros de crédits.

Les propositions de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé dans son « Pacte de confiance » vont dans ce sens, puisqu'elles poursuivent la loi HPST. L'agrément ministériel de la recommandation patronale FEHAP pour la CCNT51 est une porte ouverte à la remise en cause de toutes les conventions collectives au nom de cette politique d'austérité, dans laquelle vient de s'engager la Croix-Rouge Française.

Les Fédérations CGT Santé et Action Sociale, FO des Services Publics et de Santé et FO de l'Action Sociale appellent la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé à prendre réellement en compte la gravité de la situation afin de donner enfin à l'hôpital public et au secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif les moyens financiers et humains, pour répondre à leurs missions, au moment où la population est particulièrement touchée par la crise.

Elles exigent en préalable :

- l'abandon de la loi HPST ;
- la remise en cause de la logique comptable des enveloppes fermées ;
- l'arrêt des restructurations et des suppressions de postes ;
- le rétablissement intégral de la CCNT51.

Elles revendiquent l'ouverture immédiate de négociations pour :

- l'augmentation des salaires ;
- l'amélioration des conventions collectives nationales et du Statut ;
- le maintien de tous les emplois et les embauches indispensables ;
- la résorption des emplois précaires.

Sur ces bases, les Fédérations CGT et FO s'engagent à proposer de nouvelles perspectives pour organiser le rapport de force. Elles appellent les salariés, dans l'unité la plus large, à se mobiliser pour faire aboutir ces revendications.

Paris, le 6 mars 2013